

## COMMUNE D'EPIAIS-RHUS (Val d'Oise) COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil neuf, le vendredi vingt deux mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre STALMACH, Maire.*

Etaient présents : Jean-Pierre STALMACH, Maire, Brahim MOHA, Françoise BOUDEAU, Daniel FRITSCH, Adjoint au Maire, Jean-Paul MARTINOT, Marie BRUYANT, Véronique PARENT, Nicole STALMACH, Juliette MACHET-PELLÉ, Dominique LOIZEAU, Sandra TEXIER-PRAT, Catherine DEMANGE, Danielle BRIERE, Conseillers Municipaux

Absents représentés : Christiane MILLARD, pouvoir à Jean-Pierre STALMACH ; Alain GOUIRAN pouvoir à Nicole STALMACH

Le quorum est atteint.

Catherine DEMANGE a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé sans observation.

### 1°) Ecole Numérique Rurale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'Ecole Numérique Rurale qui commence à être mis en place en France et propose de donner la parole à Monsieur Philippe VIARD, directeur de l'Ecole pour exposer ce projet d'un point de vue pédagogique.

« l'Ecole Numérique Rurale » consiste en l'installation d'équipements informatiques tels qu'un tableau blanc interactif, 12 ordinateurs portables pour les élèves, un poste pour l'enseignant, une imprimante et une armoire de rangement. Ce projet mis en place essentiellement pour les communes de moins de 2000 habitants permet de partager des informations, des images, et de faire des exercices en commun ou ciblés, de façon rapide et maniable en particulier grâce à un accès à une base de données importante que les enseignants s'engagent à enrichir. Cet outil est un complément de travail pour les enfants qui conservent la méthode traditionnelle d'enseignement avec des cahiers.

**Vu** le courrier de l'association des Amis de l'Ecole des Bosquets en date du 22 mai 2009, proposant de participer à ce projet à hauteur de 2000 euros.

**Considérant** que ce projet est subventionné par l'Etat cette année pour les vingt premières communes faisant la demande à hauteur de 9000 € soit 80 % du montant HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

#### Plan de financement :

Coût du matériel	11 250 € HT (13 455 € TTC)
Subvention Education Nationale	9 000 €
<hr/>	
Reste à la charge de la commune	2 250 €
TVA	2 205 €
<hr/>	
Soit part communale	4 455 €
Participation de l'AEB	2 000 €
NB : Récupération de la TVA (15,482 %) N+2 soit 1741,50 €	

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** le projet d'école numérique rurale et son plan de financement.

**DIT** qu'un crédit suffisant sera imputé à l'article 2183 du BP 2009, après décision modificative.

Désignation	Diminution sur crédit ouvert	Augmentation sur crédit ouvert
21311 – Hôtel de Ville	13 000,00	
2183 – Matériel de bureau et informatique		13 000,00
<b>Total D21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>

## **2°) Projet d'aménagement d'une aire de jeux et création d'un terrain de pétanque**

Considérant les multiples demandes d'habitants du village, et afin de répondre à des besoins de loisirs et jeux sur la commune,

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement d'une aire de jeux et d'un terrain de pétanque sur la commune d'Epiais-Rhus.

Le projet, subventionné par le Parc Naturel régional à hauteur de 60 % du montant HT, consiste en l'implantation de 2 jeux à bascule, d'une balançoire et d'une tour d'activités avec toboggan sur le terre-plein dominant le tennis, et en la création d'un terrain de pétanque.

<u>Plan de financement :</u>	
Aire de jeux, fournie, posée et homologuée	15 343 € HT
Terrain de pétanque	2 500 € HT
Montant HT	17 843 € HT
Subvention PNR 60 %	10 706 €
Reste à la charge de la commune	7 137 €
+ TVA	3 497 €
Soit part communale	10 634 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, APPROUVE le projet d'aménagement d'une aire de jeux et la création d'un terrain de pétanque. DIT qu'un crédit suffisant est inscrit au BP 2009

## **3°) Réfection du court de tennis et installation d'un ensemble multisport (hand/foot/basket)**

Considérant que le court de tennis existant nécessite une réfection.

Considérant que le Conseil Général du Val d'Oise subventionne au titre des équipements sportifs des communes de moins de 3000 habitants ce type de travaux,

Monsieur le Maire propose de procéder à la réfection du court de tennis et propose en outre d'ajouter un ensemble multisport (hand/foot/basket) homologué à proximité de cette infrastructure existante pour satisfaire davantage de jeunes Epiaisrhusiens.

<u>Plan de financement :</u>	
Réfection du court de tennis	3 500 € HT
Installation d'un ensemble multisport	4 850 € HT
Montant HT	8 350 € HT
Subvention Conseil Général 29 %	2 422 €
Reste à la charge de la commune	5 928 €
+ TVA	1 535 €
Soit part communale	7463 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 voix contre et 2 abstentions pour l'ensemble multisport et 13 voix pour et 2 abstentions pour le tennis, APPROUVE le projet réfection du court de tennis et l'installation d'un ensemble multisport, DIT qu'un crédit suffisant est inscrit au BP 2009

## **4°) Garderie périscolaire : Modification pour la rentrée 2009/2010**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels pour la garderie périscolaire.

- 7h20 à 8h20 – 3 euros
- 7h50 à 8h20 – 2 euros
- 16h30 à 17h – 2 euros
- 16h30 à 18h30 – 5 euros
- 18h30 à 18h45 – 3 euros

Monsieur le Maire propose de mettre en place un système de forfait permettant de régler à l'avance et pour des périodes de 6 semaines de vacances à vacances, la garderie du matin et la garderie du soir, définit comme suit :

- Garderie matin et soir : 120 € / enfant / période de 6 semaines
- Garderie du soir : 90 € / enfant / période de 6 semaines

Cette proposition vise d'une part à faciliter la gestion de ce service pour les parents et d'autre part à créer une économie substantielle pour les parents utilisant ce service quotidiennement.

Les autres tarifs restent inchangés, à l'exception de la garderie du matin, une seule tranche horaire est conservée, à savoir 7h20 à 8h20 pour 3 euros.

En outre, Monsieur le Maire propose d'instaurer un demi-tarif, uniquement sur le système de forfait, à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE la mise en place de 2 nouveaux forfaits, à savoir :

- 1 forfait garderie du matin et du soir 120 € / enfant / période de 6 semaines
- 1 forfait garderie du soir 90 € / enfant / période de 6 semaines payables à l'avance.

Les autres tarifs restent inchangés, à l'exception de la garderie du matin ; une seule tranche est conservée à savoir 7h20-8h20 pour 3 euros quelque soit l'heure d'arrivée.

APPROUVE le demi-tarif uniquement sur les forfaits à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

### **5°) Don au musée du chemin de fer**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande du Président du Musée de Chemin de Fer de Valmondois souhaitant récupérer le guichet de la gare de Rhus.

Monsieur le Maire expose l'état de vétusté de ce guichet.

Après discussion, Monsieur Martinot propose que le guichet soit mis en dépôt au musée du chemin de Fer, tout en restant propriété de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en dépôt le guichet de la gare de Rhus en dépôt au musée du chemin de fer de Valmondois.

### **6°) Participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles pour les communes d'accueil**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier de l'Union des Maires du Val d'Oise en date du 19 mai courant proposant le prix moyen départemental des participations relatives aux charges de fonctionnement des écoles publiques (primaire et maternelle) accueillant des enfants d'autres communes.

Considérant l'indice à la consommation au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (118,39),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les tarifs proposés pour l'année scolaire 2009/2010 soit :

- Ecole primaire : 413,87 €
- Ecole maternelle : 602,16 €

### **Questions diverses**

Mme Pellé Machet s'interroge sur l'emplacement du chemin menant au Lavoir du Petit Vin qui a été déplacé. Monsieur le Maire informe qu'une convention a été signée avec l'EARL Vallée de Crene pour remplacer le chemin tel que tracé par un chemin en lisière des parcelles ZA 22 et ZA 23, appartenant à l'indivision PAMART, et afin de faciliter la culture des parcelles. Mme Pellé pense que le nouveau chemin recrée en lisière de champ se situe sur des parcelles n'appartenant pas à l'indivision PAMART. Monsieur le Maire dit qu'il a vérifié ce point sur le cadastre avant d'établir la convention. **(Après la réunion Mme Pellé et Monsieur le Maire sont allés vérifier les documents officiels établis par le géomètre qui attestent que les parcelles ZA 22 et ZA 23 appartiennent effectivement à l'indivision PAMART).**

Mme Pellé Machet demande des précisions sur la commission intercommunale des chemins de randonnée (commission des sentes). Monsieur le Maire répond que la première réunion a eu lieu le 19 mai 2009. L'idée est de créer des parcours pour les marcheurs et d'ouvrir des liaisons entre les villages. Une action similaire a été

entreprise dans la communauté de communes du Val de Viosne, des parcours ont été identifiés et validés par le PNR et CODERANDO et des fiches techniques ont été éditées par le PNR. Le projet serait de suivre une démarche identique avec, si possible, l'appui de CODERANDO. La prochaine réunion est prévue en septembre.

Mme Pellé Machet souhaite connaître l'avancement du projet de crèche par la communauté de communes de la Vallée du Sausseron, mais également du projet de piscine. En ce qui concerne la crèche, Monsieur le Maire informe que le projet est toujours à l'étude. Au cours du mois de juin, les responsables de la commission petite enfance rencontreront des associations gérant ce genre de projet « clef en main ».

En ce qui concerne la piscine Monsieur le Maire lit un courrier du Conseil Général, reçu le 4 mai 2009, demandant aux différentes communes de prendre une position de principe sur l'éventuelle participation à un nouveau projet piscine. Dans le courrier reçu, il est indiqué que ce projet serait réalisé en commun avec la communauté du Sausseron et la Communauté des Impressionnistes. M. le Maire demande leur avis aux conseillers et à l'unanimité le Conseil Municipal est favorable à un nouveau projet de piscine mais émet les plus vives réserves quant à l'emplacement géographique de l'équipement. Une réponse sera donc faite en ce sens.

Monsieur Martinot souhaite avoir des nouvelles du plan de prévention des risques. Monsieur le Maire a reçu les ingénieurs du laboratoire de l'est parisien en avril. Des documents techniques collectés auprès de certains habitants leur ont été remis. Une réponse est attendue courant juin.

Monsieur Martinot s'étonne que certains panneaux aient été posés sur le RD 64 de curieuse façon, sans que la Mairie en ait été avertie. Monsieur Moha prend note du problème.

Par ailleurs M. Martinot demande si un arrêté a été pris pour autoriser l'enseigne sur la route de Beauvais. Monsieur le Maire lui répond que le nécessaire a été fait.

En dernier point M. Martinot déplore au nom de la laïcité de la République qu'une messe à l'Eglise d'Epiais-Rhus ait été annoncée dans la feuille d'information municipale. Il lui est répondu qu'il n'y a pas d'intention religieuse dans cette information mais juste la mention d'un évènement et qu'il en aurait été de même pour d'autres cultes si ceux-ci s'étaient manifestés.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.*

A Epiais-Rhus, le 27 mai 2009

Le Maire,  
Jean-Pierre Stalmach